



Bulletin municipal – Septembre 2022

Je m'informe sur ma municipalité!

Avis de fermeture – Élections Provinciales!

Une élection provinciale aura lieu le lundi 3 octobre prochain. Les bureaux administratifs de la municipalité seront transformés en lieu de votation par l'équipe d'Élection Québec. L'équipe administrative sera en télétravail et alors disponible par courriel ou par téléphone.

Caroline Paquin info@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Mylène Thibault admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Marie-France Matteau directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca

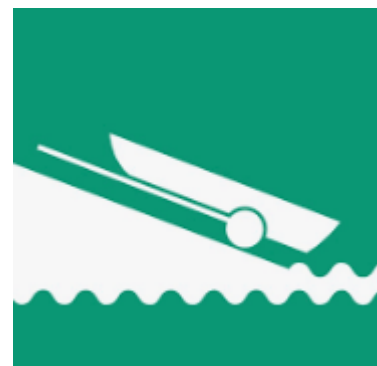
Merci de votre compréhension,



Avis de fermeture de la station de lavage et du débarcadère municipal – Fin de saison!

La saison nautique tire déjà à sa fin. La station de lavage et le débarcadère municipal fermera pour la saison ce **lundi 10 octobre à 17h00!** Nous vous demandons de planifier la sortie de votre embarcation nautique au plus tard le 10 octobre 2022 dans la mesure du possible. Après cette date, **vous devrez prendre un rendez-vous au moins 24 heures à l'avance** en composant le 819 321-2332 poste 3704. À noter qu'après le 10 octobre, les plages horaires pour les RV seront les **mercredi, jeudi et vendredi seulement.**

Merci de votre précieuse collaboration,



Vol d'équipement municipal

Suite à une ronde d'inspection, par le service de la voirie, nous avons découvert qu'une signalisation sur le chemin Lac Manitou Sud a été volée. Cette signalisation est nécessaire, afin d'inciter les automobilistes à ralentir aux abords de l'entrée du quai municipale. Notre principal intérêt est la sécurité des petits et grands, le ralentissement de la vitesse de circulation est de mise.

Il s'agit du deuxième incident dans le secteur, où cette mesure de sécurité vise à protéger tous les utilisateurs de cette route.

De tels actes sont répréhensibles et ne peuvent être tolérés.

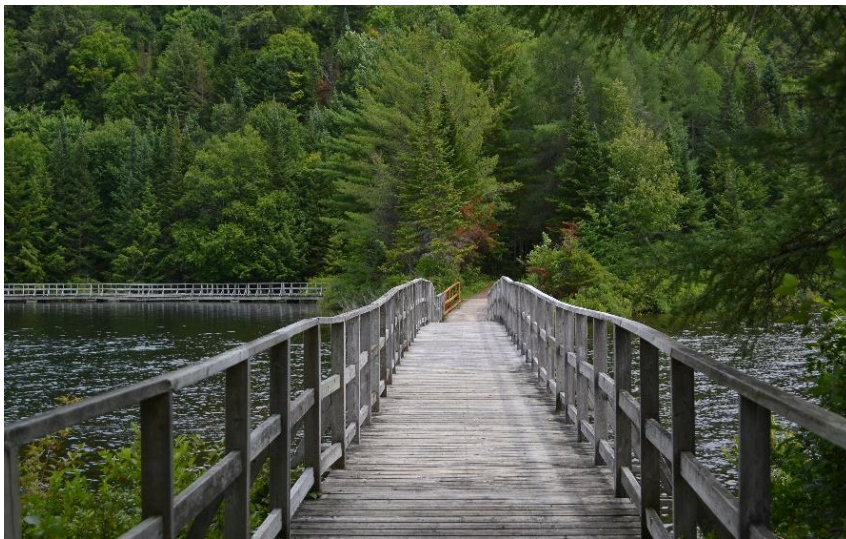


Message - MRC des Laurentides

MRC des Laurentides

LE PARC ÉCO RENOUVELLE SES CÉLÈBRES PASSERELLES SUR L'EAU

Mont-Blanc, le 6 septembre 2022 – La MRC des Laurentides souhaite informer les usagers et usagères du Parc Éco Laurentides du début immédiat des travaux de remplacement d'une partie des passerelles aquatiques qui se feront jusqu'au 30 septembre prochain. Les passerelles existantes situées dans le secteur « Le Riverain » sont maintenant fermées, et ce pour toute la durée des travaux, à la suite de quoi, l'installation des nouveaux quais débutera. Il est demandé à toutes les personnes fréquentant le parc de rester hors de la zone ciblée.



C'est grâce au remplacement des passerelles désuètes devenues non sécuritaires par des quais flottants neufs que les visiteurs du Parc Éco pourront continuer de profiter de cette expérience inoubliable.

Activités au Parc Éco

La MRC des Laurentides, soucieuse d'offrir des lieux accessibles, intéressants et sécuritaires pour tous, a aménagé de magnifiques sentiers aquatiques et terrestres dans le décor féérique de la forêt du Parc Éco Laurentides. Situé dans la municipalité de Mont-Blanc, le parc offre la possibilité de camper, pêcher, faire de la randonnée à pied l'été ou en crampon, raquette et ski de fond durant l'hiver. Visitez le site web : www.parceco.ca

LA BONNE MATIÈRE À LA BONNE PLACE

Conférence ludique GRATUITE



Démystifions les matières acceptées dans les bacs !



Mercredi, 26 octobre 2022
19 h à 20 h

En ligne

Pour vous inscrire :
819 425-5555 poste 1045 ou
rmailhot@mrclaurentides.qc.ca

On répond à vos questions !

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
**MRC DES
LAURENTIDES**

Abris d'hiver temporaires

C'est le temps de commencer à penser aux saisons froides peu à peu. La présence d'un abri d'auto temporaire dans toutes les marges et l'aire de stationnement est autorisée du 1er octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante en vertu du règlement no 2013-060, et des articles 206 et 368.

Merci,

Travaux de réfection sur le territoire - Suivi

Projet chemin Constantineau

Les travaux ont débuté le 1er septembre dernier, et les travaux avancent bien. À l'écriture de ces lignes, les travaux de remplacement des ponceaux sont en cours et seront terminés sous peu. Les travaux encadrant le nivellement final et l'asphaltage sont prévus entre le 26 et 30 septembre prochain. Si les conditions météorologiques sont favorables, le calendrier, dans son ensemble, pourra être respecté.

Calendrier des travaux

<https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2022/09/calendrier-des-travaux.pdf>

Projet chemin Lacasse / Daoust

La municipalité est toujours en attente de l'autorisation finale du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Certaines étapes du processus ont été franchies à ce jour, mais d'autres sont en traitement. Nous vous tiendrons informé, dès nous avons du nouveau. Surveillez notre onglet "Info-travaux" sur notre site internet municipal. <https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/>



Rappel – Obligation du citoyen de fournir une preuve de vidange

Selon l'article 4 du règlement 2009-131, lorsque vous faites vidanger votre installation septique, il est de votre responsabilité de transmettre une preuve de l'exécution des travaux à la municipalité au plus tard le 15 octobre de chaque année où une vidange est requise par le règlement.

Bien que les différents fournisseurs de services offrent de transmettre la preuve à la municipalité, nous ne les recevons jamais tous. Il est préférable de nous l'envoyer vous-même par courriel (admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca), où nous vous confirmons la réception et mettons à jour votre dossier.

Par ailleurs, un contrat d'entretien annuel est nécessaire pour certaines installations septiques (type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.). Il en va de même pour l'entretien annuel. Envoyez-nous une preuve pour mettre à jour votre dossier. Nous acceptons une copie du contrat d'entretien.

L'automne – La saison des randonnées!

L'automne est souvent la saison privilégiée des randonneurs. Cette activité s'adresse à tous et elle peut être débutée à tout âge. La randonnée est possiblement l'activité de plein air la plus accessible.

Lorsqu'on débute, on planifie des circuits plus courts, sans ou avec peu de dénivelés. C'est bonne façon d'évaluer nos capacités. L'important, c'est de se laisser le temps de progresser et ne jamais surévaluer nos capacités. La pratique de la randonnée à plus d'une personne est conseillée, pour votre sécurité. Il vous est également possible de joindre un groupe de marche.

Il est conseillé d'avoir dans son sac à dos le matériel suivant;

- Gourde d'eau remplie format minimum d'un litre
- Carte topographique des sentiers
- Imperméable
- Boussole
- Lampe frontale
- Trousse de premiers soins
- Aliments (avec un sac pour matières résiduelles)
- Chasse-moustique

Contrairement à ce que plusieurs peuvent penser, il ne faut pas laisser les matières organiques dans la nature. La vitesse de décomposition peut être très lente, jusqu'à deux ans pour des pelures de banane et d'orange. Laisser des matières organiques peut avoir un impact néfaste sur la santé des animaux sauvages. De là, l'importance de ne rien laisser derrière nous et de repartir avec nos détritrus.

Un aspect non négligeable, pour assurer l'agrément de la randonnée, l'ajustement du sac à dos. Il est très important de bien ajuster son sac à dos afin d'éviter l'inconfort et les douleurs.

Bonne randonnée!



Nature et Faune

Habituellement, d'ici la fin de ce mois et au début du mois suivant, nous verrons un changement radical dans la végétation qui nous entoure. Le feuillage des arbres et arbustes à feuilles caduques se métamorphosera d'un vert luxuriant en rouges brillants, orange ardent et jaune doré. C'est l'un des moments les plus magnifiques de l'année pour s'imprégner de la beauté de nos forêts lors d'une randonnée à travers un sentier recouvert d'un tapis de feuilles vibrantes. Mais que faire de toutes ces feuilles une fois tombées ? Au lieu d'atteindre le râteau ou le souffleur de feuilles, le Conservatoire de la nature Canada recommande de les laisser sur le sol. Ils fournissent un abri aux insectes et aux petits amphibiens pendant l'hiver, qui à leur tour deviennent une importante source de nourriture pour les oiseaux au printemps. Un avantage supplémentaire est que les feuilles sont également converties en un paillis naturel pour la pelouse à mesure qu'elles se décomposent tout au long de l'hiver. Donc, à moins que vous ne ramassiez quelques feuilles pour un projet d'artisanat avec vos enfants, laissez-le reste sur votre pelouse. Non seulement cela éliminera une grande tâche de vos corvées d'automne, mais c'est aussi la chose la plus écologique à faire!



Crédit : Gabi Opas

Rappel – dernier paiement de votre avis d'évaluation 2022

L'échéance du dernier versement est le 15 octobre 2022. L'échéance indique la date à laquelle votre paiement doit être reçu afin d'éviter les frais de retard. Il faut alors vous assurer d'acheminer votre paiement quelques jours à l'avance, car la poste peut prendre quelques jours de plus, et un paiement via une plateforme bancaire peut prendre jusqu'à 72 heures pour être traité par votre institution.

Merci,

Avis de fermeture – Congé administratif

Prenez note que nos bureaux administratifs seront fermés le lundi 10 octobre pour l'Action de grâce. L'équipe sera de retour, mardi le 11 octobre à compter de 9 h.

Merci et Joyeuse Action de grâce!



Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Je tiens à souligner les contributions de la **conseillère Gabi Opas** ainsi que les efforts de Mylène Thibault pour la préparation du bulletin.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,

André Ibghy

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca